


 N°11  
 Mai 2012

## Le droit et l'eau en HVA

Des lois pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques

### Qu'est-ce que ce document ?

Le document « Le droit et l'eau en HVA » est composé de fiches thématiques, classées par ordre alphabétique, qui synthétisent la réglementation applicable dans le domaine de l'eau.

Il fait ressortir quelques règles essentielles pour chacun des thèmes traités et aborde les problématiques les plus couramment rencontrées sur le territoire du SAGE HVA.

Conçu à destination des élus locaux, cet outil se veut utile et pratique. Il n'a pas vocation à régler les problèmes particuliers. L'objectif est simplement d'améliorer la visibilité et la lisibilité du droit de l'eau.

Les fiches sont regroupées en 3 grandes parties:

- Les fiches « cadres » présentent l'histoire et les sources du droit de l'eau, ainsi que le territoire et les acteurs concernés.
- Les fiches thématiques détaillent la réglementation en vigueur, adaptée aux problématiques de la HVA.
- Les fiches « annexes » permettent au lecteur d'aller plus loin dans la découverte du droit de l'eau.

Chaque fiche contient des rubriques récurrentes comme la définition du thème, les textes fondamentaux et un article de loi essentiel. Les fiches comportent également des rubriques « Le saviez-vous? », « Quelques chiffres », « Distinction », « Institution » qui viennent compléter le propos juridique. Des cartes, des photographies, des graphiques, des dessins explicatifs illustrent et facilitent la compréhension de l'ensemble.

Cet ouvrage est téléchargeable sur le site internet du SMMAR : [www.smmar.fr](http://www.smmar.fr) et disponible en format CD au siège du SAGE HVA : 7 av du pont de France, 11300 LIMOUX. Par ailleurs, chaque maire du territoire du SAGE HVA sera destinataire de ce document.



Le droit de l'eau est omniprésent dans notre quotidien sans que nous en ayons vraiment conscience. Agriculture, alimentation, assainissement, baignade,

jardinage, énergie, pêche, sport... tous ces domaines sont concernés par des lois, sans oublier l'ensemble des problématiques liées à l'environnement (biodiversité, continuité écologique, pollutions, sécheresse, zones humides) ou aux inondations.

L'ouvrage « Le droit et l'eau en HVA », édité par le SMMAR dans le cadre du SAGE HVA, aborde tous ces sujets. Ce guide juridique offre aux élus une vision -à la fois transversale et adaptée au territoire du SAGE HVA- de la réglementation liée à la ressource en eau et aux milieux aquatiques.

Je remercie Mathieu PETER, stagiaire-avocat au SMMAR, qui a réalisé ce document sous la supervision de Marielle JEAN, animatrice du SAGE HVA.

**Pierre BARDIES**  
 Président de la CLE du SAGE HVA

### Qu'est-ce que le droit de l'eau?

Le droit de l'eau comprend les règles qui déterminent le régime juridique des eaux ainsi que les mesures mises en œuvre pour protéger la ressource hydraulique et les milieux aquatiques. Cet ensemble forme un cadre juridique complexe dont les sources sont multiples et parfois anciennes. De nombreux codes comportent des dispositions relatives à l'eau : le code de l'environnement, le code de la santé publique, le code civil, le code rural, le code de l'urbanisme, le code général des collectivités territoriales...

# Les acteurs et instances de l'eau



National  
FRANCE

## ■ MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT

- Elabore, anime et coordonne la politique de l'eau
- Assure la protection, la police et la gestion de l'eau
- Coordonne les actions concernant la prévention des risques
- Assure la coordination des différents ministères par la MIE\*

## 🔹 ONEMA\*

- Anime une politique concertée de l'eau
- Assure la protection et la police de l'eau
- Recueille et diffuse la connaissance de l'eau et des milieux aquatiques

## 🔹 CNE\*

- Rends des avis sur toutes les questions relatives au domaine de l'eau

Bassin hydrographique (SDAGE\*)  
AUVERGNE-MEDITERRANEE-CORSE

## ◆ PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN

### ◆ DREAL\* DÉLÉGUÉ DE BASSIN

- Assure la programmation et la répartition des crédits
- Renforce les prescriptions techniques de la police de l'eau

## 🔹 AGENCE DE L'EAU

- Coordonne la protection de l'eau et des milieux aquatiques
- Attribue des aides aux opérations menées par les acteurs publics et privés
- Perçoit des redevances auprès des usagers

## 🔹 COMITÉ DE BASSIN

- Elabore, révisé et suit l'exécution du SDAGE\*
- Joue un rôle consultatif auprès du ministère et des agences de l'eau

Régional  
LANGUEDOC-ROUSSILLON  
MIDI-PYRENEES

## ■ PRÉFET DE RÉGION

### ■ DREAL

- Pilote les politiques de l'eau

## ■ CONSEIL RÉGIONAL

- Anime une politique régionale de l'eau et des milieux aquatiques
- Participe au financement des actions en faveur de l'eau

Bassin versant  
UDE

## 🔹 SMMAR\* (EPTB\*)

- Coordonne les politiques de l'eau
- Anime et coordonne la mise en œuvre des SAGE\*
- Fédère et assure une assistance à la maîtrise d'ouvrage auprès des syndicats des sous-bassins versants

Sous-bassin versant (SAGE\*)  
HAUTE-VALLEE DE L'AUDE

## 🔹 CLE\*

- Elabore, révisé et suit l'exécution du SAGE\*

Départemental  
MIDI-PYRENEES  
UDE  
MIDI-PYRENEES-ORIENTALES

## ■ PRÉFET DE DÉPARTEMENT

### 🔹 MISE\* (DDTM\*)

- Assure un service unique de police des eaux

## ■ CONSEIL GÉNÉRAL

- Coordonne les actions de protection des eaux
- Propose une assistance technique pour les services d'eau potable et d'assainissement
- Participe au financement des actions en faveur de l'eau

Intercommunal  
EPCI\*

## ■ CDC\* DU PAYS DE COUZA

### 🔹 SIAH\* DE LA HAUTE-VALLEE DE L'AUDE

- Assure la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Réalise les études et travaux d'aménagement et d'entretien des cours d'eau
- Dirige la maîtrise d'ouvrage des actions de prévention des inondations et de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Communal  
04 COMMUNES  
AUVERGNE LE PÉRIMÈTRE DU SAGE\*

## ■ MAIRE

- Gère l'alimentation en eaux potable et l'assainissement des eaux usées
- Prend les mesures d'urgence en cas d'inondation
- Assure la police de l'eau



## LEXIQUE :

CLE : commission locale de l'eau.

CNE : comité national de l'eau.

DDTM : direction départementale des territoires et de la mer.

DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

EPCI : établissement public de coopération intercommunale.

EPTB : établissement public territorial de bassin.

MIE : mission interministérielle de l'eau.

MISE : mission interservices de l'eau.

ONEMA : office national de l'eau et des milieux aquatiques.

SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

SIAH : syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique.

SMMAR : syndicat mixte des milieux aquatiques et de rivières.

# Contenu de l'ouvrage

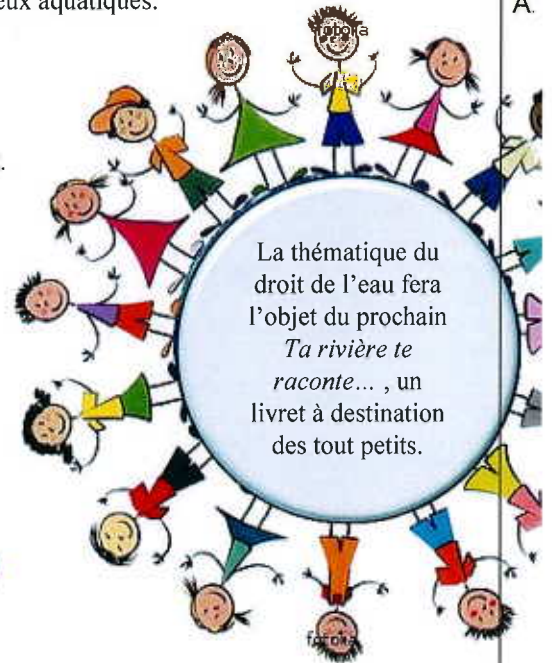
L'ouvrage « Le droit et l'eau en Haute-vallée de l'Aude » se compose de 3 parties :

- Fiche Cadre n°1. Histoire : les principaux textes communautaires, nationaux et locaux.
- Fiche Cadre n°2. Institutions : les acteurs et les instances de l'eau en France.
- Fiche Cadre n°3. Géographie : les unités hydrographiques et la planification (SAGE HVA).
- Fiche Cadre n°4. Droit : les sources du droit de l'eau et les codes applicables.
- Fiche n°1. Activités de bain : la qualité des eaux de baignades, piscines et thermes.
- Fiche n°2. Activités de pleine nature : les pratiques d'eau vive et de montagne.
- Fiche n°3. Alimentation en eau potable : la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.
- Fiche n°4. Assainissement des eaux usées : l'élimination de la pollution organique.
- Fiche n°5. Biodiversité : la préservation des espèces et de leurs habitats naturels.
- Fiche n°6. Continuité écologique : le classement des cours d'eau et le débit minimum biologique.
- Fiche n°7. Entretien des cours d'eau : les droits et devoirs du riverain.
- Fiche n°8. Gestion des produits fertilisants et phytosanitaires : l'élimination de la pollution chimique.
- Fiche n°9. Hydroélectricité : les régimes de concession et d'autorisation.
- Fiche n°10. Inondations : l'aménagement du territoire et l'information des populations.
- Fiche n°11. Inondations : les travaux de protection et la prévision des crues.
- Fiche n°12. Installations classées : la protection de l'eau et des milieux aquatiques.
- Fiche n°13. Irrigation : les prélèvements domestiques et agricoles.
- Fiche n°14. Pêche : les temps, lieux et modes de pêche.
- Fiche n°15. Police de l'eau : la police administrative et judiciaire.
- Fiche n°16. Sécheresse : les seuils, états et zones d'alerte.
- Fiche n°18. Services publics communaux : l'eau et l'assainissement.
- Fiche n°17. Zones humides : la préservation et la restauration des milieux aquatiques.
- Annexe n°1. Glossaire juridique : le droit de l'eau de « A » à « Z ».
- Annexe n°2. Boîte à outils.
- Annexe n°3. Foire aux questions : le droit de l'eau en 50 questions
- Annexe n°4. Pour aller plus loin... : références bibliographiques et liens utiles.



Fiches Cadres SMMAR Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Vallées Aude Pyrénées Fiches Annexes

f..  
b.  
A.



La thématique du droit de l'eau fera l'objet du prochain *Ta rivière te raconte...*, un livret à destination des tout petits.

## Les sources du droit de l'eau

### CODE DE L'ENVIRONNEMENT

- Gestion équilibrée et durable de la ressource en eau
- Préservation et restauration des milieux aquatiques
- Police de l'eau et de la pêche
- Zones et périmètres de protection
- Entretien des cours d'eau non domaniaux
- Prévention des inondations et prévision des crues

### CODE CIVIL

- Propriété des berges des cours d'eau non domaniaux
- Droit d'usage des eaux existantes ou courantes,

### CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME

- Utilisation des produits fertilisants et phytosanitaires
- Servitudes affectées à l'irrigation et à l'assainissement

### CODE DE L'URBANISME

- Zonages d'aménagement du territoire

### Droit de l'eau

### CODE GÉNÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ DES PERSONNES PUBLIQUES

- Domanialité publique et domaine public fluvial
- Entretien des cours d'eau domaniaux

### AUTRES CODES

- CODE DU SPORT
- CODE DU TOURISME
- CODE DES TRANSPORTS
- CODE DES ASSURANCES

### CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

- Assainissement des eaux usées
- Qualité des eaux de baignades et thermales.
- Périmètres de captage des eaux potables

### CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- Domaines de compétences du maire et du préfet.

